



La transaction en droit de travail congolais

Par **Sterfie**, le **04/04/2025** à **13:41**

En prenant le cas échéant de la fusion de l'Equity bank et la BCDC, il y'a eu substitution d'employeur, une conséquence logique de la fusion. le vrai problème se pose du fait qu'il y a surnombre des employés, lequel a eu pour conséquence les dédoubles des postes ou la surposition des travailleurs au même poste, la dégradation des certains employés qui a amener la frustration et un climat malsain au sein du travail. Comme cause, certains employés mécontents ont démissionnés, situation qui profite à l'employeur et, d'autres ont choisi la voie judiciaire.

QUESTION : la transaction serait-elle un moyen judiciaire de trancher ce litige?

Merci. j'attends vos éventuelles réponses.

Par **Karpov11**, le **04/04/2025** à **13:51**

Bonjour,

Je doute que vous trouviez sur ce forum un spécialiste du droit congolais même en commençant votre message par un " bonjour" et en le concluant par un "merci pour vos réponses"

Cordialement